

→ Le personnel infirmier

■ Description

Le personnel infirmier est le référent santé pour les élèves tant dans le domaine individuel que dans le domaine collectif. Il a un rôle de conseiller en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité auprès des équipes éducatives.

Il participe à l'accueil et l'accompagnement des élèves ayant des besoins médicaux spécifiques. Il concourt à la promotion de la santé de l'ensemble des élèves, notamment en travaillant en cohérence avec les enseignements dispensés ayant rapport à la santé, à la citoyenneté mais aussi en faisant prendre en compte les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité en fonction des risques spécifiques de chaque école.

L'infirmier(ère) apporte tout conseil et aide aux directeurs d'école et aux adultes de la communauté éducative qui en font la demande.

Les principales missions de l'infirmier(ère) à l'école primaire sont :

- le suivi des élèves signalés par les membres de l'équipe éducative,
- le suivi des problèmes de santé complexes ou chroniques et des élèves à besoins particuliers dans le cadre des projets personnalisés (PPS, PAI),
- la protection de l'enfance.

L'infirmier(ère) participe, dans le cadre de ses compétences, à la mise en place d'actions permettant d'améliorer la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

■ Questions réponses

Il y a-t-il un infirmier(ère) dans chaque école ?

Non, mais toute école peut solliciter les services de l'infirmier(ère) du secteur. Ses interventions sont proposées prioritairement dans les écoles relevant du dispositif de réseau d'éducation prioritaire, en particulier les REP+, et également dans certaines zones rurales afin de faciliter l'accès aux soins.

Le personnel infirmier peut-il participer aux différentes instances au sein de l'école ?

Il participe aux séances du conseil d'école et aux réunions de l'équipe éducative pour les affaires le concernant ; par ailleurs, il contribue, comme les autres membres de la communauté éducative, à la réflexion et à l'élaboration du projet d'école, notamment dans le cadre de l'organisation du parcours éducatif de santé (éducation nutritionnelle, activité physique, éducation à la sexualité, prévention des conduites à risques, en particulier des conduites addictives, souffrance psychique, prévention des violences et du harcèlement, initiation aux premiers secours...)

→ Le personnel infirmier



LE COIN DE LA RÉGLEMENTATION

- Circulaire n°2015-117 du 10 novembre 2015 relative à la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves.
- Circulaire n°2015-119 du 10 novembre 2015 relative aux missions des infirmiers(ères) de l'Éducation nationale.



LIENS UTILES

- [Protocole national sur l'organisation des soins et urgences dans les écoles et EPLE.](#)